

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 19 JUIN 2024**

Séance n°4 du 19 juin 2024

Délibération n°DEL2024061905

Objet : renouvellement du contrat  
à durée déterminée du poste du  
chargé de mission mobilité.

40 délégués

Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 21

Nombre d'excusés : 19 dont 1

pouvoir

Nombre d'absents : 0

Le 19 juin 2024 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 7 juin 2024, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Nadine.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents :**

M. AGUESSEAU Norbert – M. BEAU Jacques – Mme FOURÉ Brigitte – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. RAINETEAU Jean) - Mme LAMAZIÈRE Véronique - M. PANTIER Jean-Marie – Mme ROCHE Nadine – Mme ROUX Emilie - M. VIDAL Laurent - M. ZULIAN Jean-Louis.

**Etaient excusés :** Mme BAUDRILLART Agnès - Mme BERNARD Marie-Dominique - M. CROIZARD Christian - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme MANDIN Frédérique - Mme MARCELIN Céline – M. RAINETEAU Jean (pouvoir à M. DANÈDE Laurent) - Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents :** Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. BASTIER Thierry – COLIN Bernard - CORNUAUD Eric - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François - M. MATHIEU Xavier – M. MICHAUD Arnaud - Mme MOREAU Carole – THOMAS Hubert - M. POINSET Cyril.

**Etaient excusés :** Mme BASTIER Nina - Mme BELGHALI Lucile – M. BCEUF Pascal – M. DUPUIS José – M. FORT Jean-Paul - Mme ROLLIN Lydie - M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Jean-Claude – Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE DU POSTE DU CHARGÉ DE MISSION MOBILITÉ :**

- Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L332-8-2 et L422-28,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;
- Vu la délibération n° DEL2023061402 du 14 juin 2023 créant l'emploi de chargé de mission mobilité,

Considérant la nécessité de poursuivre les missions pour lesquelles l'agent a été recruté au PETR du Pays du Ruffécois et que M. Mouhamadou NIANG donne entière satisfaction.

Le Président propose de renouveler son contrat pour une période de 1 an avec une rémunération mensuelle sur la base de l'IB498 – l'IM434.

**AR Prefecture**

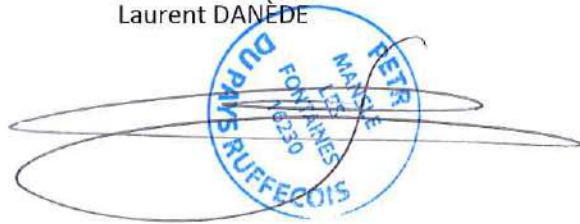
016-200050094-20240619-DEL2024061905-DE  
Reçu le 24/06/2024

Après délibération, le comité syndical, par 22 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **ACCEPTE** de renouveler le contrat de travail de Monsieur Mouhamadou NIANG, chargé de mission mobilité ;
- **APPROUVE** son traitement qui sera afférent au grade d'attaché avec une rémunération mensuelle sur la base de l'IB498 – l'IM434 ;
- **AUTORISE** le président à solliciter les subventions aux financeurs publiques ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant au renouvellement de son contrat ;
- **AUTORISE** le Président à inscrire les crédits pour ce poste au budget primitif.

Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification